



# Juristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XIF Vol. 21 n° 6 au cat.

## LES ENFANTS TÉMOINS DE VIOLENCE FAMILIALE

par Mia Dauvergne et Holly Johnson\*

### Faits Saillants

- Les données de l'Enquête sociale générale de 1999 sur la victimisation révèlent que les enfants ont vu ou entendu un de leurs parents agresser l'autre dans un nombre estimatif de 461 000 ménages, ou 37 % des ménages où il y a eu de la violence conjugale au cours de la période de cinq ans précédant l'enquête.
- Dans les cas où les enfants ont été témoins de violence, ceux-ci étaient plus souvent témoins d'agressions contre leur mère (70 %) que contre leur père (30 %), et ces agressions étaient en général plus graves. Plus de la moitié des femmes victimes dans ces cas ont craint pour leur vie.
- Les adultes victimes de violence conjugale demandaient plus souvent l'aide de la police ou des services sociaux lorsque des enfants étaient témoins de la violence que lorsqu'ils n'y avait pas d'enfants présents.
- Sur une période d'un an, qui a pris fin le 31 mars 2000, un total estimatif de 57 200 femmes et 39 200 enfants ont été accueillis dans 448 refuges au Canada; la plupart cherchaient à échapper à la violence à la maison. Les trois quarts de ces enfants avaient moins de 10 ans.
- Selon l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, les enfants qui ont vu des adultes ou des adolescents se bagarrer à la maison étaient moins susceptibles que les autres enfants d'avoir des interactions positives ou efficaces avec leurs parents. Ils vivaient aussi plus souvent dans un ménage à faible fonctionnement familial et au niveau élevé de dépression parentale.
- Le fait d'être témoin de violence familiale comporte aussi des conséquences négatives sur le comportement des enfants. Les enfants qui voient des adultes ou des adolescents se bagarrer à la maison risquent plus de manifester des comportements d'agression physique et d'agression indirecte et des troubles émotionnels, d'être hyperactifs, et de commettre des délits contre la propriété.
- Même si la violence familiale existe dans tous les groupes socio-démographiques, dans certaines situations les taux de violence sont plus élevés. Les ménages où les enfants sont plus âgés, où les parents sont un peu plus vieux, où les parents sont sans emploi, où le revenu est faible, où la famille est une famille reconstituée, une belle-famille ou une famille monoparentale, ou encore où il s'est récemment produit un changement dans la structure familiale, affichaient des pourcentages plus élevés que la moyenne d'enfants exposés à de la bagarre entre adultes ou adolescents à la maison.

\* Programme de recherche : La présente publication a été réalisée grâce à l'appui financier de la Division de la recherche et de la statistique, Justice Canada.



**Renseignements sur les commandes/  
abonnements**

**Les prix n'incluent pas les taxes de ventes**

Le produit n° 85-002-XPF au catalogue est publié en version imprimée standard et est offert au prix de 10 \$ CA l'exemplaire et de 93 \$ CA pour un abonnement annuel.  
ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$ CA	78 \$ CA
Autres pays	10 \$ CA	130 \$ CA

Ce produit est aussi disponible sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada, sous le n° 85-002-XIF au catalogue, et est offert au prix de 8 \$ CA l'exemplaire et de 70 \$ CA pour un abonnement annuel. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires ou s'abonner en visitant notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) et en choisissant la rubrique Produits et services.  
ISSN 1205-8882

Juin 2001

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada  
© Ministre de l'Industrie, 2001  
Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

**Note de reconnaissance**

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

**Normes de service à la clientèle**

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'«American National Standard for Information Sciences» – «Permanence of Paper for Printed Library Materials», ANSI Z39.48 – 1984.



## Introduction

Depuis trois décennies, la violence conjugale a de plus en plus retenu l'attention du public. Et pourtant, l'attention a généralement focalisé l'incidence de la violence sur les victimes, faisant peu de cas des effets sur les enfants qui en sont témoins. Jusqu'à tout récemment, les enfants témoins de violence familiale en sont demeurés les victimes « silencieuses », « oubliées » ou « innocentes ». Des preuves indiquent que le fait d'être témoin de violence peut avoir de graves répercussions négatives sur le développement de l'enfant. Selon la législation de la Saskatchewan et des provinces Atlantiques, « les enfants exposés à des situations de violence familiale » ont besoin de services de protection qui vont de services de soutien pour la famille au retrait des enfants du foyer.

Les réactions des enfants témoins de violence de la part de l'un de leurs parents envers l'autre peuvent comprendre les problèmes d'inadaptation émotive, sociale, cognitive, physique et comportementale (Jaffe, Wolfe et Wilson, 1990). Ces enfants ont tendance à montrer des niveaux inférieurs de compétence sociale, et des taux supérieurs de dépression, d'inquiétude et de frustration, et risquent plus que les autres de souffrir de troubles liés au stress et de montrer des niveaux inférieurs d'empathie (Fasantuzzo *et al.*, 1991; Graham-Bermann et Levendosky, 1998; Moore et Pepler, 1998; Edleson, 1999).

Selon certaines conclusions, certaines caractéristiques des enfants, comme le sexe et l'âge, ont un effet sur la façon dont ceux qui sont exposés à la violence réagissent. Les garçons externalisent plus souvent leurs réactions (hostilité, agression), tandis que les filles ont tendance à internaliser leurs comportements (dépression, crainte et symptômes somatiques) (Carlson, 1991; Kerig, 1999). Les jeunes enfants expriment plus souvent des plaintes somatiques, de l'anxiété et de l'agressivité, et risquent de revenir à des stades antérieurs de fonctionnement de leur développement. Les enfants plus âgés ont

### Sources des données

L'Enquête sociale générale (1999) est une enquête téléphonique par échantillon aléatoire menée auprès de près de 26 000 répondants et répondantes de 15 ans et plus. Cette enquête portait sur la victimisation criminelle, y compris la violence conjugale. On a établi la fréquence de la violence dont les enfants ont été témoins en demandant aux victimes de la violence conjugale : « Est-ce que l'un ou l'autre de vos enfants a déjà vu ou entendu cet incident (au moins un de ces incidents)? ».

L'Enquête sur la violence envers les femmes (1993) est une enquête téléphonique par échantillon aléatoire menée auprès de 12 300 femmes de plus de 18 ans. L'EVER donne des données nationales détaillées sur toutes les formes de violence sexuelle et non sexuelle perpétrée à l'endroit des femmes au Canada depuis l'âge de 16 ans. Aux femmes qui se sont dites victimes de violence familiale, on a demandé : « Vos enfants ont-ils déjà été témoins de l'incident ou des incidents ».

L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes est une enquête nationale à long terme qui réunit des renseignements sur les caractéristiques et les expériences de vie ces enfants et ces jeunes au Canada à mesure qu'ils passent de la petite enfance et grandissent pour devenir des adultes. L'enquête a été réalisée pour la première fois en 1994-1995 auprès d'un échantillon d'environ 22 000 enfants de 0 à 11 ans. Des données sont recueillies auprès des enfants, de leurs parents, des enseignants et des directeurs d'écoles<sup>1</sup>. C'est le même échantillon d'enfants et leurs parents que l'on interviewera tous les deux ans jusqu'à ce que les répondants les plus âgés atteignent environ 25 ans. On ajoute, chaque année, un échantillon de tout-petits. Les données du présent *Juristat* sont tirées du troisième cycle (1998-1999) et mettent l'accent sur les enfants de 4 à 11 ans, qui représentent 3 122 000 Canadiens de ce groupe d'âge. On a déterminé l'étendue de la violence dont les enfants ont été témoins à la maison en demandant à la personne qui connaît le mieux l'enfant (habituellement la mère) d'indiquer à quelle fréquence l'enfant voit « à la maison des adultes ou des adolescents se battre, se frapper ou tenter de faire mal à d'autres ». Puisque l'échantillonnage est petit, on ne peut distinguer entre les enfants qui ont été témoins de violence sévère ou fréquente et ceux qui ont été témoins de violence moins sévère ou moins fréquente. Parmi ceux qui ont dit que leur enfant avait été témoin d'une agression physique, 31 % n'avaient pas d'adolescents à la maison; ainsi, une partie des réponses comprendra les incidents dans lesquels les enfants ont été témoins d'agression contre un parent.

<sup>1</sup> À l'âge de 10 ans, les enfants commencent à répondre eux-mêmes à certaines questions.

tendance à régler leurs problèmes par l'agression, à excuser les comportements violents, à projeter le blâme sur autrui, et à manifester des symptômes d'anxiété (Alessi et Hern, 1984). D'autres facteurs, comme le désavantage social ou économique, les déménagements répétés ou la séparation des parents ont aussi une influence sur la façon dont les enfants réagissent à la violence conjugale (Jaffe, Wolfe et Wilson, 1990).

En se fondant sur les données de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999 sur la victimisation et de l'Enquête sur la violence envers les femmes (EVEF), le présent *Juristat* donne des estimations du nombre d'enfants au Canada qui ont été témoins de violence à la maison ces dernières années, et compare les caractéristiques de ces enfants et de leur famille avec celles des enfants qui n'ont pas été témoins de violence. L'analyse aborde également les liens entre le fait d'être témoin de violence et les comportements négatifs des enfants.

## Étendue du problème

Trois enquêtes nationales de Statistique Canada donnent des estimations de l'étendue de la violence familiale dont les enfants ont été témoins au Canada : l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999 sur la victimisation, l'Enquête sur la violence envers les femmes (EVEF) de 1993 et l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ). L'ESG et l'EVEF sont des enquêtes sur la victimisation dans le cadre desquelles on pose à un échantillon d'adultes choisi au hasard (des hommes et des femmes dans le cas de l'ESG et seulement des femmes dans celui de l'EVEF) des questions sur leurs expériences de violence conjugale. On leur demande également si les enfants ont été témoins de la violence. Dans le cadre de l'ELNEJ, on sélectionne un échantillon d'enfants au hasard et la personne qui connaît le mieux l'enfant répond à diverses questions au sujet de l'enfant et du ménage, notamment si l'enfant voit des adultes ou des adolescents se bagarrer physiquement, frapper quelqu'un d'autre ou essayer de faire mal à quelqu'un d'autre d'une autre façon (voir les encadrés « Sources des données » et « Estimations de la violence : limitations »).

L'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993 a révélé que 39 % des femmes qui avaient subi des agressions conjugales durant leur vie ont dit que leurs enfants avaient été témoins de la violence à leur endroit. Dans bien des cas, la violence dont ces enfants ont été témoins était grave. Dans environ la moitié des relations de violence dont les enfants ont été témoins (52 %), les femmes ont craint pour leur vie à un moment donné de la relation, et dans 61 % des cas, elles ont été physiquement blessées au cours d'au moins une agression<sup>2</sup>.

Les conclusions récentes de l'Enquête sociale générale de 1999 révèlent que les enfants ont vu ou entendu l'agression à l'endroit d'un parent dans environ 461 000 ménages aux prises avec la violence conjugale au cours de la période de cinq ans qui a précédé l'enquête, ce qui représente 37 % de tous ces ménages<sup>3</sup>.

Selon l'ESG de 1999, dans 70 % des cas de violence conjugale, les enfants ont été plus souvent témoins d'agressions contre leur mère, et dans 30 % des cas contre leur père (tableau 1). De plus, la violence à l'endroit de leur mère dont ils ont été témoins

### Estimations du nombre d'enfants témoins de violence : limitations

Comme chacune de ces sources de données a été établie à des fins autres que l'estimation du nombre d'enfants témoins de violence familiale, et que les questions ont été formulées de façon un peu différente, les résultats des deux sources ne sont pas directement comparables. En outre, plusieurs questions font qu'il est probable que les estimations tirées de l'EVEF, de l'ESG et de l'ELNEJ sont effectivement des sous-estimations de l'étendue véritable de la violence dont les enfants sont témoins.

En premier lieu, les réponses aux questions de l'enquête sont données par les parents, qui peuvent présumer à tort que leurs enfants ne sont pas conscients de la violence et peuvent ne pas dire que leurs enfants en ont été témoins. Jaffe, Wolfe et Wilson (1990) ont conclu que de nombreux parents croient à tort que leurs enfants dormaient ou jouaient pendant un épisode violent et qu'ils n'ont donc pas été conscients de l'événement. Cependant, ces mêmes enfants ont pu raconter en détail les événements qu'ils étaient censés ne pas avoir vus.

En deuxième lieu, les parents peuvent intentionnellement minimiser, nier ou refuser de reconnaître l'étendue de la violence dont les enfants sont témoins, parce qu'ils ont honte ou qu'ils craignent les conséquences. Selon O'Brien, John, Margolin et Erel (1994), 10 % des enfants dans un échantillon communautaire ont affirmé avoir été témoins de violence entre leurs parents, alors que ni le père ni la mère n'a reconnu l'existence d'une agression.

En troisième lieu, l'observation de la violence familiale se rapporte aux nombreuses façons dont l'enfant est exposé à la violence familiale. Il peut être témoin direct de la violence, l'entendre, la voir utilisée comme outil, ou en subir les conséquences (p. ex., une mère qui est blessée et qui a besoin d'aide, l'intervention de la police pour déloger l'auteur de la violence, la fuite dans un refuge). L'ESG demande si l'enfant a déjà vu ou entendu un incident de violence, alors que l'ELNEJ et l'EVEF tentent seulement de mesurer la violence que l'enfant voit directement. Aucune des trois enquêtes ne traite des façons moins évidentes dont les enfants peuvent être exposés à la violence.

En quatrième lieu, les questions d'enquête permettent seulement de savoir si les enfants sont témoins d'agressions *physiques*, sans établir dans quelle mesure les enfants sont conscients de la violence psychologique (comme les insultes verbales) qui peuvent aussi nuire à leur développement.

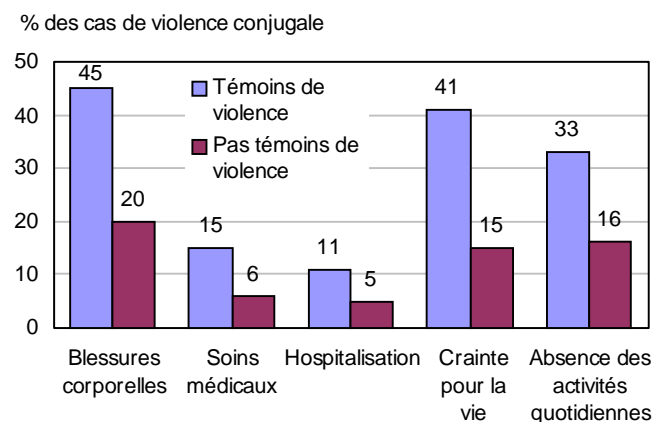
était plus grave. Dans la moitié des cas d'agression contre la conjointe dont les enfants ont été témoins, la femme a craint pour sa vie ou a subi des blessures corporelles. Dans 21 % des cas, elle a souffert de blessures nécessitant des soins médicaux, et dans 14 % des cas, elle a été hospitalisée. Quatre victimes sur dix ont aussi souffert de répercussions suffisamment graves pour les empêcher de s'adonner à leurs activités quotidiennes

<sup>2</sup> Les enfants ont vu ou entendu au moins un événement violent dans le ménage qui n'était pas nécessairement celui où la femme a été blessée ou qui lui a fait craindre pour sa vie.

<sup>3</sup> On peut comparer le nombre d'enfants témoins d'agression contre leur mère au cours de la période de cinq ans précédant à la fois l'EVEF de 1993 et l'ESG de 1999. En 1999, dans 47 % des cas de violence contre les femmes, des enfants en avaient été témoins, soit une augmentation par rapport au taux de 40 % établi en 1993. (Cette analyse ne tient pas compte de la possibilité d'un changement dans le nombre de ménages qui ont des enfants.) Mais puisque le taux de violence faite aux femmes a diminué entre 1993 et 1999 (passant de 12 à 8 % des femmes mariées ou en union de fait), le nombre actuel de ménages dans lesquels les enfants ont été victimes de violence à l'endroit de leur mère a également baissé, passant d'environ 483 000 à 321 000 ménages.

Figure 1

Les cas de violence conjugale dont sont témoins des enfants sont habituellement plus graves



Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

de façon à se remettre de la violence. Les conséquences de la violence conjugale à l'endroit des victimes de sexe masculin étaient moins graves, bien qu'une de ces victimes sur cinq avait subi des blessures ou n'avait pu s'adonner à ses activités quotidiennes et une sur huit avait craint pour sa vie (tableau 2). La figure 1 montrent les données combinant femmes et hommes.

Une troisième source d'information sur l'exposition des enfants à la violence familiale est l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ). Les parents qui ont répondu au cycle 1998-1999 de l'ELNEJ se sont vu demander à quelle fréquence leurs enfants, de 4 à 11 ans, voient à la maison des adultes ou des adolescents se battre, se frapper ou tenter de faire mal à d'autres<sup>4</sup>. C'est un indicateur moins précis, car il peut comprendre les frères et les sœurs, les parents ou d'autres adultes (cependant, dans 31 % des cas, il n'y avait pas d'adolescents à la maison). Selon cette définition, 8 % des enfants de ce groupe d'âge (environ 247 000) ont été témoins de violence à la maison. C'est proche des 9 % déclarés lors du premier cycle et des 8 % lors du deuxième cycle de l'ELNEJ, mais inférieur aux estimations produites par l'ESG, dans laquelle on demandait des questions au sujet de la violence dont les enfants, d'âge non précisé, ont été témoins sur une période de cinq ans.

### Enfants victimisés durant les agressions contre un conjoint

Les victimes de violence conjugale identifiées par l'ESG devaient indiquer si une autre personne avait été blessée ou menacée durant l'incident et, parmi celles-ci, combien étaient âgées de moins de 15 ans. Dans 10 % des cas de violence conjugale impliquant une femme, et dans 4 % des cas impliquant un homme, un enfant âgé de moins de 15 ans a été blessé ou menacé. Cela représente 90 000 cas de violence conjugale : 70 000 impliquant des femmes et 20 000 impliquant des hommes<sup>5</sup>.

## Profil des familles où des enfants ont été témoins de violence

La violence familiale transcende tous les groupes socio-démographiques. Cependant, dans certaines circonstances, il y a un taux plus élevé que le moyen d'enfants qui ont vu des adultes ou des adolescents se bagarrer (voir tableau 3). Les données de l'ELNEJ révèlent que, plus souvent qu'autrement, les enfants qui ont été témoins de bagarres sont plus vieux (8 à 11 ans) et ont des parents un peu plus âgés (35 à 44 ans). Les taux d'enfants témoins de violence sont liés au statut socio-économique du ménage. Les pourcentages d'enfants qui ont été témoins de bagarres entre des adolescents ou des adultes étaient plus élevés lorsque les deux parents étaient sans emploi (12,8 %), ou dans les cas de parents seuls, lorsque celui-ci était sans emploi (14,2 %), ainsi que dans les ménages dont le revenu se situe sous le seuil de faible revenu (11,4 %)<sup>6</sup>. Les enfants qui ont été témoins de violence étaient aussi proportionnellement plus nombreux à vivre dans une famille reconstituée, une belle-famille ou une famille monoparentale<sup>7</sup>, comparativement aux familles biologiques ou familles adoptives biparentales, ainsi que si la structure familiale avait été modifiée durant la période antérieure de deux ans, passant de deux à un parent (13,6 %) ou de un parent à deux (14,4 %)<sup>8</sup>.

Selon les données de l'ESG de 1999, dans les cas de violence observés par des enfants, les auteurs de la violence conjugale avaient aussi plus souvent qu'autrement consommé de l'alcool au moment de l'agression. Les hommes qui ont commis des actes de violence avaient bu dans 52 % des incidents de violence conjugale observés par les enfants, comparativement à 30 % des autres incidents. Cela peut aider à expliquer pourquoi les agressions contre l'épouse dont les enfants sont témoins sont généralement de nature plus grave, étant donné que l'alcool est un prédicteur de violence plus grave et à répétition (Johnson 1996; Leonard, 1999). Toutefois, ces résultats ne s'appliquent pas aux auteurs de violence familiale. Les femmes qui ont commis des actes de violence affichaient aussi des taux plus élevés de consommation d'alcool au moment de l'agression

<sup>4</sup> Habituellement, on n'a interrogé que le père ou la mère (la personne qui connaît le mieux l'enfant, ou la PMC) de chaque ménage. La PMC était la mère biologique dans 88,8 % des cas et le père biologique dans 8,7 % des cas.

<sup>5</sup> Cela peut être une sous-évaluation du nombre d'enfants blessés ou menacés durant un incident de violence conjugale suivant les raisons indiquées dans l'encadré « Estimations du nombre d'enfants témoins de violence : limitations ».

<sup>6</sup> Les seuils de faible revenu de Statistique Canada sont dérivés par analyse des régimes des dépenses par rapport au revenu. Les familles et les particuliers se classent dans la catégorie de faible revenu s'ils consacrent, en moyenne, au moins 20 points de pourcentage de plus de leur revenu brut que la famille moyenne à s'alimenter, se loger et se vêtir. La taille de la famille et la taille de la région urbaine ou rurale où vit la famille sont aussi pris en compte.

<sup>7</sup> Une famille biologique ou une famille adoptive biparentale est une famille (couple marié ou vivant en union libre) dont tous les enfants sont les enfants naturels ou adoptés des deux membres du couple. Une belle-famille est une famille (couple marié ou vivant en union libre) dont au moins un des enfants est le beau-fils ou la belle-fille d'au moins un des parents. Une famille reconstituée est une famille (couple marié ou vivant en union libre) comptant deux ou plusieurs enfants, dont l'un ne partage pas les mêmes parents naturels ou adoptifs que l'autre ou les autres. Cela indiquerait que l'enfant a un ou plusieurs demi-frères ou demi-sœurs vivant dans le ménage. La famille reconstituée est un sous-ensemble de la belle-famille.

<sup>8</sup> Dans le cas des parents célibataires, la violence pourrait mettre en cause un ou une ex-partenaire, un ami ou une amie intime du parent, ou le frère ou la sœur.

contre leur époux, que les enfants aient été témoins de la violence ou non (les femmes avaient consommé de l'alcool dans 68 % des cas dont des enfants avaient été témoins et 78 % des cas où il n'y avait pas d'enfants témoins); cependant, elles ne blessaient pas aussi souvent leurs victimes que les hommes.

L'ELNEJ indique également que la consommation excessive d'alcool dans la famille est associée au fait que les enfants sont témoins de bagarres entre les adolescents ou les adultes (voir l'encadré « Liens à la consommation d'alcool par le père ou la mère »).

**Liens à la consommation d'alcool par le père ou la mère**

L'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993 et l'Enquête sociale générale de 1999 ont révélé que la consommation d'alcool est un facteur de risque d'agression conjugale. Les deux enquêtes ont révélé que les femmes et les hommes qui sont mariés à quelqu'un qui boit beaucoup ou qui habitent avec quelqu'un qui boit beaucoup sont davantage exposés que les autres à une agression de leur partenaire (Pottie Bunge et Locke, 2000). Là où l'alcool est donné comme source de tension dans la famille, la proportion d'enfants, selon l'ELNEJ, qui ont été témoins de bagarres entre des adolescents ou des adultes était environ deux fois plus grande que celle des enfants qui n'ont jamais été témoins de violence.

	Enfants qui n'ont pas été témoins de bagarres		Enfants qui ont été témoins de bagarres	
	Nbre (000)	%	Nbre (000)	%
<b>L'alcool est source de tension</b>				
Oui	132	5,0	22	9,0 <sup>1</sup>
Non	2 482	95,0	220	91,0

\*\*\* Chi carré = 0,001; dl = 1

<sup>1</sup> Le coefficient de variation est élevé (entre 16,6 % et 33,3 %). Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

Ne comprend pas les valeurs manquantes.

Source : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, Statistique Canada.

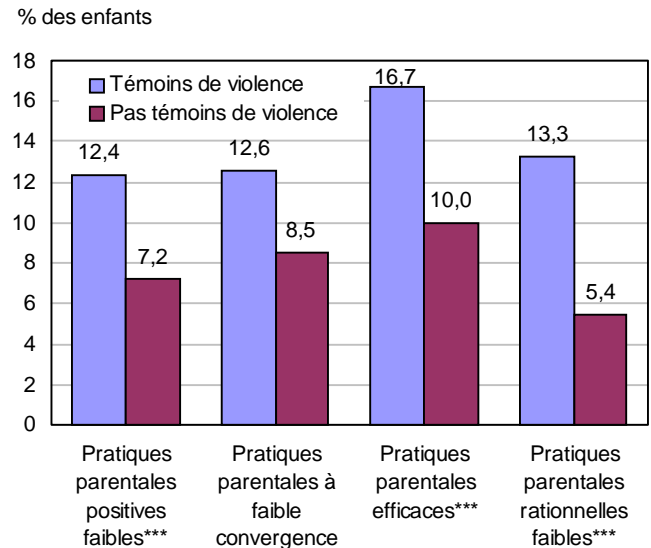
**Observation de la violence et dynamique familiale**

**Pratiques parentales**

Les pratiques parentales sont aussi liées à l'exposition des enfants à la violence à la maison. Bien qu'elle soit difficile à mesurer et à quantifier, l'ELNEJ a tenté de saisir la diversité des interactions parents-enfants sur quatre échelles différentes : interactions positives, convergence, pratiques parentales inefficaces et pratiques parentales rationnelles. Les parents (habituellement les mères, voir la note 4) ont eu à répondre à une série de questions concernant chaque type de pratiques parentales, et leurs réponses ont ensuite été combinées en scores globaux sur chaque échelle. La figure 2 montre que les enfants qui ont été témoins de bagarres entre adultes et adolescents à la maison étaient plus susceptibles d'avoir de bas niveaux d'interactions positives, efficaces ou rationnelles avec leurs parents que ceux des foyers sans violence.

Figure 2

**Pratiques parentales dans les foyers où les enfants ont été témoins ou n'ont pas été témoins de violence, 1998-99**



\*\*\* Chi carré = < 0,001; dl = 1

Les interactions parents-enfants qui se classaient dans le décile inférieur étaient considérées comme « plus pauvres ».

Source : Statistique Canada, Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, 1998-1999.

**Échelles des pratiques parentales**

Les interactions entre les enfants et les parents ont été évaluées selon quatre échelles de pratiques parentales : les pratiques parentales positives, les pratiques parentales convergentes, les pratiques parentales inefficaces et les pratiques parentales rationnelles. Chaque échelle était fondée sur des questions individuelles s'adressant au père ou à la mère de l'enfant. Les réponses ont ensuite été codées en réponses numériques dont le total formait le score global sur chaque échelle. Les interactions parents-enfants qui entraient dans le décile inférieur (ou le plus proche) étaient considérées comme « plus pauvres ».

Il y avait cinq questions pour l'échelle des *pratiques parentales positives*, dont : « À quelle fréquence vous arrive-t-il de parler ou de jouer avec votre enfant? »; « À quelle fréquence félicitez-vous votre enfant? »; et « À quelle fréquence vous arrive-t-il de rire avec votre enfant? ».

On a mesuré la *convergence* en posant un ensemble différent de cinq questions comme : « Si vous ordonnez quelque chose à votre enfant, vous assurez-vous qu'il le fait? »; « Lorsque vous punissez votre enfant, à quelle fréquence ne tient-il pas compte de la punition? »; et « À quelle fréquence punissez-vous votre enfant après lui avoir dit de cesser de faire quelque chose? ».

Combinés, les scores des sept questions ont donné l'échelle des *pratiques parentales inefficaces*. Les questions particulières comprenaient : « À quelle fréquence vous arrive-t-il d'être contrarié par une parole ou un geste que votre enfant n'est pas censé dire ou faire? »; « Lorsque vous parlez à votre enfant de son comportement, dans quelle proportion du temps le félicitez-vous? »; et « À quelle fréquence croyez-vous avoir de la difficulté à vous y prendre avec lui, en général? ».

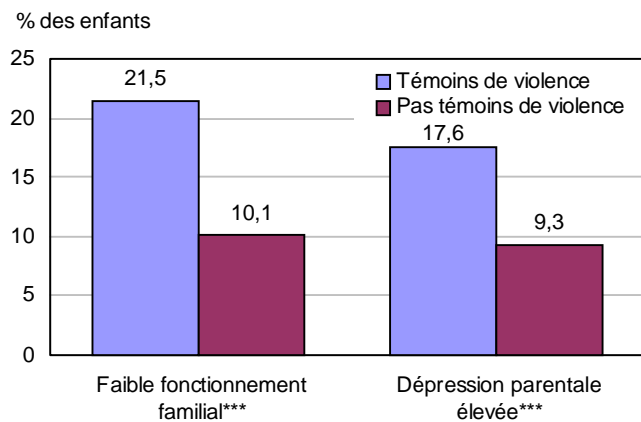
Enfin, l'échelle des *pratiques parentales rationnelles* traduit l'étendue des interactions punitives entre les parents et leurs enfants. Les parents ont été invités à préciser la fréquence à laquelle ils « élèvent la voix, grondent ou crient »; « discutent calmement du problème »; « infligent des punitions corporelles »; et « expliquent d'autres façons de se comporter qui sont acceptables », lorsque leur enfant dérange aux règles ou fait des choses qu'il n'est pas censé faire.

## Fonctionnement familial et dépression parentale

Alors que les échelles de pratiques parentales quantifient les interactions entre les parents et leurs enfants, l'échelle de fonctionnement familial traduit la vigueur des relations entre l'ensemble des membres de la famille. La qualité des relations familiales est particulièrement importante pour le développement sain à long terme des enfants (Ross, Scott et Kelly, 1996). Les parents ont été invités à dire dans quelle mesure la famille fonctionne bien à six chapitres : solution de problèmes, communication, rôles, capacité de réaction émotionnelle, participation émotionnelle et contrôle du comportement. La figure 3 montre que les enfants qui ont été témoins de bagarres entre des adultes et des adolescents étaient deux fois plus susceptibles de vivre dans des ménages à faible fonctionnement familial (définis comme ceux qui entrent dans le décile inférieur).

Figure 3

Fonctionnement familial et dépression parentale, selon que les enfants ont été témoins ou non de violence familiale, 1998-1999



\*\*\* Chi carré = < 0,001; dl = 1

Source : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, Statistique Canada.

Une autre composante de la dynamique familiale est l'état de santé mentale des parents. Les parents déprimés sont habituellement introvertis, fatigués, abattus et pessimistes face à l'avenir, autant de comportements qui risquent d'avoir un effet négatif sur leurs enfants (Ross, Scott et Kelly, 1996). Pour évaluer l'étendue de la dépression parentale, on a posé une série de questions aux parents<sup>9</sup> sur leur état d'esprit durant la semaine précédant l'enquête. La combinaison des réponses a donné un score sur l'échelle de la dépression; ceux qui se situaient dans le décile inférieur ont été définis comme ayant des tendances dépressives plus marquées<sup>10</sup>. La figure 3 indique que les parents des enfants qui ont été témoins de violence familiale à la maison manifestent des taux nettement plus élevés de symptômes dépressifs.

## Observation de violence et résultats sur les comportements de l'enfant

On a aussi relevé une relation négative entre l'observation de bagarres et le comportement des enfants<sup>11</sup>. Les parents répondant à l'ELNEJ ont été invités à évaluer leurs enfants au titre des cinq comportements suivants : hyperactivité (caractérisée par l'inattention, l'impulsivité et l'activité motrice); troubles émotionnels ou d'anxiété (caractérisés par les sentiments d'anxiété, de peur ou de dépression); agression physique (bagarrage, intimidation ou menaces); agression indirecte (forme non physique d'agression comme la mobilisation des amis contre quelqu'un, le colportage de potins, l'exclusion d'un groupe, ou le fait de s'arranger pour faire punir un autre enfant); et délits contre la propriété (destruction de biens, vandalisme ou vol). Comme pour les échelles de l'ELNEJ, on a posé aux parents une série de questions pour chaque échelle et combiné les réponses pour former un score global pour chaque type de comportement. On a considéré que les enfants qui se trouvaient dans le décile inférieur des scores avaient un problème de comportement. La figure 4 montre que les enfants qui ont été témoins de violence à la maison risquaient beaucoup plus d'éprouver des difficultés dans chacune des cinq mesures de comportement. Plus particulièrement, les enfants étaient deux fois plus susceptibles de faire preuve d'agression physique, de commettre des délits contre la propriété et de manifester une agression indirecte.

Ces vues bidimensionnelles de la relation entre l'observation de la violence familiale et le comportement subséquent ne tiennent pas compte de l'incidence possible d'autres facteurs. Non seulement le comportement de l'enfant peut être influencé par le fait qu'il est ou non témoin de violence à la maison, mais encore le comportement peut aussi être déterminé par un certain nombre d'autres caractéristiques de l'enfant, des parents et de la famille, comme l'âge, le sexe, le niveau de scolarité des parents, la structure familiale ou le revenu du ménage. Dans une analyse à variables multiples où les effets des autres influences sont contrôlés (tableau 4), les enfants qui ont été témoins de bagarres étaient plus susceptibles que les autres d'avoir des comportements associés à l'agression physique, à l'agression indirecte et aux délits contre la propriété (voir l'encadré « Analyse multivariée ». La complexité de la relation entre les résultats sur les comportements, l'observation de violence et d'autres facteurs se traduit par le fait que la plupart des autres facteurs et, en particulier, les pratiques parentales, demeurent d'importants prédicteurs.

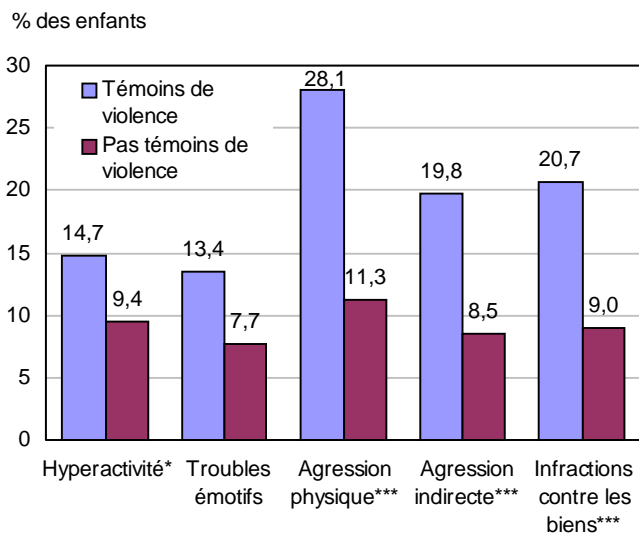
<sup>9</sup> La méthodologie de l'enquête n'a permis de poser qu'à un seul des deux parents (la PCM) les questions servant à évaluer la dépression. Par conséquent, dans le cas des familles biparentales, on ignore si l'autre avait des symptômes dépressifs qui auraient pu également se répercuter sur l'enfant.

<sup>10</sup> Il importe de noter que l'échelle de la dépression parentale ne mesure que les symptômes de la dépression et n'est pas nécessairement un indicateur de la dépression clinique.

<sup>11</sup> L'ELNEJ ne fait pas de différence entre les enfants qui sont témoins de violence familiale mais qui ne sont pas des victimes directes et les enfants qui sont à la fois témoins et victimes de violence dans la famille. De nombreux témoins enfants sont aussi victimes, ce qui peut expliquer, du moins en partie, leurs comportements ultérieurs. L'incapacité de séparer les témoins victimes de violence de ceux qui ne l'ont pas été rend difficile la détermination de ce qui exactement est associé au comportement subséquent des enfants (Hughes, Parkinson et Vargo, 1989). Cependant, l'ELNEJ ne comportait pas de questions concernant la violence envers les enfants, de sorte que notre analyse ne peut explorer cette question. Le fait d'être témoins de d'autres formes de violence peut également mener à d'autres résultats qui n'ont pas été abordés dans le présent étude.

Figure 4

Résultats sur les comportements des enfants dans les foyers où ils ont été témoins ou n'ont pas été témoins de violence, 1998-99



\* Chi carré = < 0,05; dl = 1

\*\*\* Chi carré = < 0,001; dl = 1

On estimait que les enfants qui se classaient dans le décile inférieur avaient des problèmes de comportement.

Source: Statistique Canada, Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, 1998-1999.

**Analyse multivariée : modèles de régression logistique**

Un modèle de régression logistique a servi à isoler l'incidence sur cinq résultats sur les comportements d'enfants d'avoir observé des actes de violence commis par des adultes ou des adolescents. Chacun des facteurs, ou des variables indépendantes, ont été intégrés dans un modèle de régression logistique afin de déterminer les effets uniques de chaque variable, les effets des autres variables étant maintenus constants.

Un rapport de probabilité partiel est une statistique produite par régression logistique qui peut servir à évaluer si, les autres facteurs étant maintenus constants, les enfants ou les familles affichant certaines caractéristiques (p. ex. des enfants qui observent des adultes ou des adolescents se bagarrer à la maison) sont plus ou moins susceptibles que les autres enfants (le groupe de référence) de manifester certains comportements. Un rapport de probabilité qui est près de 1,0 signifie qu'il n'y a pas de différence entre les deux groupes; un résultat inférieur à 1,0 signifie que les enfants qui sont témoins de violence sont moins susceptibles d'afficher ces comportements; un résultat supérieur à 1,0 signifie que ce groupe d'enfants est plus susceptible d'afficher ces comportements.

**Le cycle générationnel de la violence**

Selon la théorie de l'apprentissage social, les enfants apprennent à être agressifs en observant et imitant le comportement des personnes d'influence dans leur vie (Bandura, 1977; Mihalic et Elliott, 1997). La violence peut devenir le moyen de régler les problèmes s'il n'y a pas de conséquences négatives, si les résultats sont perçus comme positives, et s'il y a peu d'occasions d'apprendre d'autres moyens de régler les conflits. Lorsque les parents font usage de violence pour régler leurs problèmes ou

résoudre leurs conflits, les enfants peuvent apprendre à utiliser l'agression comme un outil indiqué dans leurs relations interpersonnelles.

Il y a des éléments de preuve pour appuyer la conviction que les enfants qui sont témoins de violence familiale sont plus susceptibles de commettre une agression à l'endroit de leur partenaire à l'âge adulte. Dans une étude réalisée par Blanchette *et al.* (1998) sur un échantillon de détenus fédéraux inscrits à un programme de violence familiale, qui avaient un historique de violence familiale, plus de la moitié (56 %) ont dit avoir été témoins d'une forme quelconque de violence dans leur enfance. L'EVEF de 1993 a révélé que les hommes qui ont vu leur mère subir la violence physique aux mains de leur père étaient trois fois plus susceptibles d'être violents envers leur épouse que les hommes qui avaient grandi dans un foyer sans violence. Ils étaient aussi nettement plus susceptibles de commettre des agressions plus graves et répétées contre leur épouse. Les femmes qui ont vu leur mère agressée ont aussi été plus souvent victimes de violence aux mains de leur époux à l'âge adulte, ce qui amène à conclure qu'elles aussi ont pu acquérir certaines convictions sur l'utilité de la violence conjugale pour régler les conflits.

Malgré le lien entre l'observation de violence conjugale dans l'enfance et le recours à des tactiques de violence plus tard dans la vie, il n'y a pas de relation de cause à effet simple entre l'exposition à la violence dans le jeune âge et la reprise du même comportement plus tard. Alors que le taux de violence contre l'épouse était plus élevé chez les hommes qui avaient été témoins de violence de la part de leur père, la majorité des hommes violents n'avaient pas été exposés à la violence dans leur enfance. Et plus de la moitié des hommes qui avaient été exposés à la violence n'étaient pas violents envers leur épouse. Des situations et des expériences autres qu'un foyer violent peuvent et vont jouer pour encourager ou décourager le recours à la violence dans les relations conjugales.

**Appels à l'aide**

La présence d'enfants dans le ménage durant les incidents de violence conjugale complique la situation des victimes qui doivent penser à la fois à leur propre sécurité et à la sécurité et au bien-être de leurs enfants. Selon l'ESG de 1999, la présence d'enfants témoins de violence a poussé les victimes de violence conjugale à demander l'aide au système de justice pénale et aux organismes de services sociaux. Dans l'ensemble, les cas de violence conjugale dont les enfants ont été témoins étaient plus de deux fois plus susceptibles que les autres d'être signalés à la police (45 % comparativement à 18 %), situation qui peut être liée à la nature relativement plus grave de ces événements. C'était vrai dans tous les cas, que la violence ait été signalée par les victimes elles-mêmes ou par quelqu'un d'autre; chaque fois, la présence d'enfants témoins était assortie à des taux plus élevés de déclaration (tableau 5). C'était le cas des femmes victimes de violence conjugale, alors qu'on ne saurait en dire autant avec la même certitude en ce qui concerne les victimes masculines, étant donné que les échantillons sont relativement faibles.

La présence d'enfants qui ont été témoins de violence est aussi liée à une plus grande probabilité d'appel à l'aide aux services sociaux. Dans environ la moitié (53 %) des cas de violence conjugale dont des enfants ont été témoins, les victimes ont

communiqué avec les services sociaux<sup>12</sup>, alors qu'elles ne l'ont fait que dans un quart des cas où il n'y avait pas d'enfants témoins. La tendance est la même chez les hommes et les femmes victimes de violence conjugale, mais il reste que les femmes étaient plus susceptibles d'appeler à la fois la police et les services sociaux pour demander de l'aide. Les résultats de l'ELNEJ révèlent également que les enfants qui ont vu des adultes ou des adolescents se bagarrer à la maison avaient plus souvent que les autres eu des contacts avec un spécialiste de la santé mentale (voir encadré « Contact avec un spécialiste de la santé mentale »).

**Contact avec un spécialiste de la santé mentale**

La recherche révèle que les symptômes associés aux problèmes comportementaux, physiques, émotifs et cognitifs ont tendance à être plus répandus chez les enfants exposés à la violence familiale. Dans le cadre de l'ELNEJ, on a demandé aux parents d'indiquer le nombre de fois qu'ils avaient vu ou consulté par téléphone un spécialiste de la santé mentale<sup>a</sup> au sujet de la santé physique, émotive ou mentale de leur enfant. La proportion d'enfants dont les parents ont communiqué avec un spécialiste de la santé mentale était nettement plus élevée chez les enfants qui ont été témoins de bagarres entre adultes ou adolescents à la maison.

	Enfants qui n'ont pas été témoins de bagarres		Enfants qui ont été témoins de bagarres	
	No. (000)	%	No. (000)	%
<b>Contact avec un spécialiste de la santé</b>				
Aucun	2 363	88,5	199	80,4
Au moins un	31	11,5	48	19,6

\*\*\* Chi carré = < 0,001; dl = 1

<sup>a</sup> Un spécialiste de la santé mentale est un psychiatre, un psychologue, un professionnel du bien-être de l'enfant ou de l'aide à l'enfance, ou un autre professionnel ayant reçu une formation pour traiter ou conseiller (comme un travailleur social ou un orthophoniste). Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

Ne comprend pas les valeurs manquantes.

Source : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, Statistique Canada.

**Enfants dans les refuges**

Il y a partout au Canada des refuges d'urgence capables de loger et d'aider les victimes de violence conjugale, principalement les femmes et leurs enfants. En avril 2000, 508 refuges offraient des services en résidence aux femmes victimes de violence au Canada. Au cours de la période d'un an qui a pris fin le 31 mars 2000, un total de 57 182 femmes, avec 39 177 enfants, ont été admises dans 448 refuges (Locke et Code, 2001)<sup>13</sup>. Le jour où nous avons pris un instantané des résidents des refuges, le

17 avril 2000, il y avait 2 281 femmes et 2 310 enfants qui s'y étaient réfugiés pour échapper à la violence. La majorité des enfants accompagnant leur mère dans les refuges étaient très jeunes : 41 % avaient moins de 5 ans et 32 % avaient entre 5 et 9 ans.

**Bibliographie**

Alessi, J.J. et K. Hern. 1984. « Group treatment of children in shelters for battered women », dans A.R. Roberts (éd.), *Battered women and their families*, New York, Springer, p. 49 à 61.

Bandura, A. 1977. *Social Learning Theory*, Englewood Cliffs, HJ, Prentice-Hall.

Blanchette, K., D.Robinson, C.Alsknis et R. Serin. 1998. *Assessing treatment change among family violent offenders: Reliability and validity of a family violence treatment assessment battery*, Ottawa, Service correctionnel Canada, Direction de la recherche.

Carlson, B.E. 1991. « Outcomes of physical abuse and observation of marital violence among adolescents in placement », *Journal of Interpersonal Violence*, 6. p. 526 à 534.

Edleson, J.L. 1999. « Children's witnessing of adult domestic violence », *Journal of Interpersonal Violence*, 14, (8) : 839-870.

Fantuzzo, J.W., L.M. Depaola, L. Lambert, T. Martino, G. Anderson et S. Sutton. 1991. « Effects of interparental violence on the psychological adjustment and competencies of young children » *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 59, p. 258 à 265.

Graham-Bermann, S.A. et A.A. Levendosky. 1998. « The social functioning of pre-school age children whose mothers are emotionally and physically abused », *Journal of Emotional Abuse*, 1, (1) : p. 59 à 84.

Hughes, H.M., Parkinson, D. et Vargo, M. 1989. « Witnessing spousal abuse and experiencing physical abuse: A 'double whammy'? ». *Journal of Family Violence*. 4, (2) : 197 à 209.

Jaffe, P.G., D.A. Wolfe et S.K. Wilson. 1990. *Children of Battered Women*, Newbury Park, California, Sage.

Johnson, H. 1996. *Dangerous Domains: Violence Against Women in Canada*, Toronto, Nelson Canada.

Kerig, P.K. 1999. « Gender issues in the effects of exposure to violence on children », *Journal of Emotional Abuse*, 1, (3): p. 87 à 105.

Leonard, K.E. 1999. « Alcohol Use and Husband Marital Aggression Among Newlywed Couples », dans Arriaga, X.B. et S.Oskamp (éd.), *Violence in Intimate Relationships*, Thousand Oaks, California, Sage, p. 113 à 135.

Locke, D. et R. Code, 2001. Les refuges pour femmes violentées au Canada, 1999-2000. *Juristat* vol. 21 n° 1. Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.

<sup>12</sup> Les services sociaux comprennent les centres de détresse et les lignes-secours, les conseillers et les psychologues, les centres familiaux, les refuges, les groupes de soutien des hommes et des femmes, et les services policiers et judiciaires d'aide aux victimes.

<sup>13</sup> Sur les 508 refuges sondés, 464 ont répondu à l'enquête. Cependant, les refuges n'ont pas tous pu répondre à toutes les questions.



Maker, A.H., M. Kemmelmeier et C. Peterson, 1998. « Long-term psychological consequences in women of witnessing parental physical conflict and experiencing abuse in childhood », *Journal of Interpersonal Violence*, 13, p. 574 à 589.

Mihalic, S.W. et D. Elliott, 1997. « A social learning theory model of marital violence », *Journal of Family Violence*, 12, (1) : p. 21 à 47.

Moore, T.E. et D.J. Pepler, 1998. « Correlates of adjustment in children at risk », dans Holden, G.W., R. Geffner, et E.N. Jouriles, (éd). *Children Exposed to Marital Violence: Theory, Research, and Applied Issues*, Washington, D.C., American Psychological Association, p. 55 à 93.

O'Brien, M. John, R., Margolin, G. & Erel O. (1994). « Reliability and diagnostic efficacy of parents' reports regarding children's exposure to marital aggression », *Violence and Victims*, 9, (1) : p. 45 à 62.

Pottie Bunge, V. et D. Locke 2000. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2000*, produit n° 85-224-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Ross, D.P., K. Scott, et M.A. Kelly, 1996. *Grandir au Canada : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada.

Tableau 1

	Total		Violence envers les femmes		Violence envers les hommes	
	Nbre (milliers)	%	Nbre (milliers)	%	Nbre (milliers)	%
<b>Total des cas de violence aux mains d'un des conjoints</b>	<b>1 239</b>	<b>100</b>	<b>690</b>	<b>56</b>	<b>549</b>	<b>44</b>
Enfants témoins de la violence	461	37	321	70	140	30
Pas d'enfants témoins de la violence ou pas d'enfants à ce moment	738	60	354	48	384	52
Non précisé ou ne sait pas	40	3 <sup>†</sup>	14	35 <sup>†</sup>	26	65 <sup>†</sup>

<sup>†</sup> Le coefficient de variation est élevé (16,6 % à 33,3 %).  
Les chiffres peuvent ne pas égaier les totaux parce qu'ils ont été arrondis.  
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 2

	Total		Violence envers les femmes		Violence envers les hommes	
	Enfants témoins de la violence	Pas d'enfants témoins de la violence <sup>1</sup>	Enfants témoins de la violence	Pas d'enfants témoins de la violence <sup>1</sup>	Enfants témoins de la violence	Pas d'enfants témoins de la violence <sup>1</sup>
	Nbre (milliers)					
<b>Total</b>	<b>461</b>	<b>738</b>	<b>321</b>	<b>354</b>	<b>140</b>	<b>384</b>
	Pourcentage					
<b>La victime adulte a été blessée physiquement</b>						
Oui	45	20	53	30	24 <sup>†</sup>	--
Non	55	80	46	70	75	90
<b>La victime adulte a subi des blessures nécessitant des soins médicaux</b>						
Oui	15	6	21 <sup>†</sup>	11	--	--
Non	85	94	79	89	96	98
<b>La victime adulte a été hospitalisée pour ses blessures</b>						
Oui	11 <sup>†</sup>	5	14 <sup>†</sup>	8	--	--
Non	89	95	86	92	97	98
<b>La victime adulte a craint pour sa vie</b>						
Oui	41	15	53	25	12 <sup>†</sup>	--
Non	59	85	46	75	88	94
<b>La victime adulte a dû cesser ses activités quotidiennes à cause de la violence</b>						
Oui	33	16	39	27	20 <sup>†</sup>	--
Non	66	83	60	73	80	93

-- Nombres infirmes

<sup>†</sup> Le coefficient de variation est élevé (16,6 % à 33,3 %).  
Les chiffres peuvent ne pas égaier les totaux parce qu'ils ont été arrondis.

<sup>1</sup> Comprend « Pas d'enfants victimes de la violence » et « Pas d'enfants à ce moment ».

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 3


**Pourcentage des enfants de 4 à 11 ans qui ont été témoins de bagarres entre adolescents ou adultes à la maison, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, 1998-1999**

Caractéristiques sociodémographiques	Enfants témoins de la bagarre	
	Nbre (milliers)	%
<b>Total</b>	<b>247</b>	<b>8,5</b>
Sexe de l'enfant		
Masculin	125	8,3
Féminin	122	8,6
<i>ns</i>		
<b>Âge de l'enfant</b>		
4 à 7	117	8,1
8 à 11	130	8,8
<i>p &lt; ,001</i>		
<b>Âge du père ou de la mère</b>		
15 à 24 ans	--	--
25 à 34 ans	78	7,5
35 à 44 ans	149	9,3
45 ans +	14	6,2 <sup>†</sup>
<i>p &lt; ,001</i>		
<b>Niveau de scolarité du père ou de la mère</b>		
Moins que secondaire	36	10,5
Secondaire terminé	39	7,5
Postsecondaire partiel	84	10,3
Postsecondaire terminé	88	7,2
<i>p &lt; ,001</i>		
<b>Modèle d'activité des parents</b>		
Les deux parents en chômage ou ayant travaillé moins de la moitié de l'année	13	12,8 <sup>†</sup>
Un des parent a travaillé toute l'année, l'autre parent a travaillé une partie de l'année ou était en chômage	66	8,4
Les deux parents ont travaillé toute l'année ou presque toute l'année	116	7,6
Le parent travaille, aucun conjoint ou aucune conjointe	21	7,7 <sup>†</sup>
Le parent en chômage, aucun conjoint ou aucune conjointe	26	14,2 <sup>†</sup>
<i>p &lt; ,001</i>		
<b>Niveau de suffisance du revenu</b>		
En deçà du SFR	59	11,4
Au-dessus du SFR	173	7,4
<i>p &lt; ,001</i>		
<b>Structure familiale</b>		
Famille intacte	162	7,4
Belle-famille ou famille reconstituée	38	14,7 <sup>†</sup>
Famille monoparentale	47	10,3
<i>p &lt; ,001</i>		
<b>Changement de la structure familiale</b>		
Aucun changement – deux parents	168	7,6
Aucun changement – un parent	23	8,4
De deux parents à un parent	17	13,6
D'un parent à deux parents	12	14,4 <sup>†</sup>
<i>p &lt; ,001</i>		

-- nombres infimes

*ns* non significatif

<sup>†</sup> Le coefficient de variation est élevé (16,6 % à 33,3 %).

Les chiffres peuvent ne pas évaluer les totaux parce qu'ils ont été arrondis.

Les seuils de faible revenu de Statistique Canada sont dérivés par analyse des régimes des dépenses par rapport au revenu. Les familles et les particuliers se classent dans la catégorie de faible revenu s'ils consacrent, en moyenne, au moins 20 points de pourcentage de plus de leur revenu brut que la famille moyenne à s'alimenter, se loger et se vêtir. La taille de la famille et la taille de la région urbaine ou rurale où vit la famille sont aussi pris en compte.

Source : Statistique Canada, Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, 1998-1999.

Tableau 4

**Analyse de régression logistique des effets de l'observation de la violence, des caractéristiques des enfants et des caractéristiques du parent ou du ménage sur les résultats sur les comportements des enfants de 4 à 11 ans : Rapports de probabilité partiels et niveaux de signification**

Variable	Hyperactivité	Trouble émotif	Agression physique	Agression indirecte	Délits contre la propriété
<b>Observation de la violence</b>					
Enfants témoins de la violence	1,325**	1,241*	2,968***	2,489***	2,334
Enfants n'ont pas été témoins de la violence <sup>a</sup>					
<b>Caractéristiques de l'enfant</b>					
Sexe de l'enfant					
Masculin	1,898***	1,226*	2,001***	,474***	1,44***
Féminin <sup>a</sup>					
<b>Groupe d'âge de l'enfant</b>					
4 à 7 ans <sup>a</sup>					
8 à 11 ans	1,133	1,653***	0,652***	1,948***	,546***
<b>Caractéristiques du parent ou du ménage</b>					
<b>Groupe d'âge du parent</b>					
15 à 24	1,641	,391*	2,209***	0,912	3,364***
25 à 34	2,274***	1,257	2,365***	2,876***	3,659***
35 à 44	1,557**	1,024	2,141***	2,522***	3,10***
45 et plus <sup>a</sup>					
<b>Niveau de scolarité du parent</b>					
Moins que secondaire	1,379***	,764*	1,003	1,401***	1,446***
Secondaire terminé	0,906	,721***	0,881	1,019	1,411***
Postsecondaire partiel	1,189*	0,989	1,183*	1,088	1,384***
Postsecondaire terminé <sup>a</sup>					
<b>Pratiques parentales</b>					
Pratiques parentales inefficaces	5,887***	4,533***	4,945***	3,906***	5,853***
Pratiques parentales efficaces <sup>a</sup>					
<b>Fonctionnement familial</b>					
Faible fonctionnement familial	1,729***	1,702***	1,251**	1,126	1,126
Fonctionnement familial élevé <sup>a</sup>					
<b>Présence de dépression chez un parent</b>					
Dépression parentale élevée	1,245*	2,571***	1,297**	1,107	1,552***
Faible dépression parentale <sup>a</sup>					
<b>Structure familiale</b>					
Famille intacte <sup>a</sup>					
Belle-famille ou famille reconstituée	1,659***	1,516***	0,854	,649***	0,992
Famille monoparentale	1,771***	2,028***	1,379***	1,526***	1,068
<b>Suffisance du niveau de revenu</b>					
Inférieur au SFR	0,939	0,986	0,958	1,355***	1,153*
Supérieur au SFR <sup>a</sup>					
Probabilité -2 log	7 639,36	6 777,86	9 251,035	7 384,525	7 803,896
Chi carré du modèle	1 125,404***	972,192***	1 235,64***	814,659***	1 124,877***
Degré de liberté	15	15	15	15	15

<sup>a</sup> catégorie de référence

\* chi carré = < ,05

\*\* chi carré = < ,01

\*\*\* chi carré = < ,001

Source : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, Statistique Canada.

Tableau 5



**Nombre estimatif de cas de violence conjugale où des enfants ont été témoins de violence, selon le recours au système de justice pénale et aux services sociaux**

	Total		Violence envers les femmes		Violence envers les hommes	
	Enfants témoins de la violence	Enfants pas témoins de la violence <sup>1</sup>	Enfants témoins de la violence	Enfants pas témoins de la violence <sup>1</sup>	Enfants témoins de la violence	Enfants pas témoins de la violence <sup>1</sup>
	Nbre (milliers)					
<b>Total</b>	<b>461</b>	<b>738</b>	<b>321</b>	<b>354</b>	<b>140</b>	<b>384</b>
	Pourcentage					
<b>Nombre de cas de violence conjugale signalée à la police, exprimé en pourcentage</b>						
Violence signalée à la police	45	18	51	27	30 <sup>†</sup>	10
Par la victime	32	13	39	21	15 <sup>†</sup>	--
Par quelqu'un d'autre	13 <sup>†</sup>	5	12 <sup>†</sup>	6	4 <sup>†</sup>	4
Violence non signalée à la police	55	82	49	73	70	90
Non déclaré/ne sait pas	--	--	--	--	--	--
<b>Nombre de cas où la victime adulte a communiqué avec les services sociaux, exprimé en pourcentage</b>						
Oui	53	24	62	38	33	11
Non	46	75	38	60	66	88
Non déclaré/ne sait pas	--	--	--	--	--	--

-- Nombres infirmes

<sup>†</sup> Le coefficient de variation est élevé (16,6 % à 33,3 %).

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

<sup>1</sup> Comprend « Pas d'enfants témoins de la violence » et « Pas d'enfants à ce moment ».

Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

## Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19<sup>e</sup> étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : [order@statcan.ca](mailto:order@statcan.ca). Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

### Diffusions des Juristat récents

#### Catalogue 85-002-XPF

##### 1999

- Vol. 19 n° 7 Le recueil de données sur la justice de 1997
- Vol. 19 n° 8 Mesures de rechange pour les jeunes au Canada
- Vol. 19 n° 9 Statistiques de la criminalité au Canada, 1998
- Vol. 19 n° 10 L'homicide au Canada, 1998
- Vol. 19 n° 11 La conduite avec facultés affaiblies au Canada - 1998
- Vol. 19 n° 12 Dépenses de la justice au Canada
- Vol. 19 n° 13 La criminalité de violence chez les jeunes

##### 2000

- Vol. 20 n° 1 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1998-1999
- Vol. 20 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1998-1999
- Vol. 20 n° 3 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 4 Le recueil de données sur la justice de 1998
- Vol. 20 n° 5 Statistiques de la criminalité au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 6 Mesures de rechange au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 7 Détermination de la peine de jeunes contrevenants au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 8 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 9 L'homicide au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 10 La victimisation criminelle au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 11 Harcèlement criminel
- Vol. 20 n° 12 Attitudes du public face au système de justice pénale
- Vol. 20 n° 13 Introduction par effraction, 1999

##### 2001

- Vol. 21 n° 1 Les refuges pour femmes violentées au Canada, 1999-2000
- Vol. 21 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000
- Vol. 21 n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse de 1999-2000
- Vol. 21 n° 4 Les problèmes de comportement et la délinquance chez les enfants et les jeunes
- Vol. 21 n° 5 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000